



Liste d'union EFA-CGC, CFTC-MAE et SNISPV
251 rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15
www.lesitedutrefle.wordpress.com - alliancedutrefle@agriculture.gouv.fr

Réf : AP/Tr_2020_03

Sujet : Télétravail dans le cadre de l'épidémie de Covid-19

Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Paris, le 6 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Avec une évolution de la Covid-19 qui devient très inquiétante, notamment pour Paris et la petite couronne mais aussi d'autres grandes villes et dans certains départements et régions d'outre-mer (DROM), la nécessité de privilégier, plus que jamais, le télétravail dans les zones d'alerte renforcée et maximale vient d'être rappelée par le gouvernement.

La protection et la santé des agents du ministère de l'agriculture et de ses opérateurs est une nécessité absolue et le recours au télétravail doit provisoirement être largement développé afin de protéger les agents, même dans les zones qui ne sont pas encore en alerte maximale.

L'Alliance du Trèfle avait déjà fait part à vos services de son étonnement quant à la déclinaison de la circulaire du Premier ministre du 1^{er} septembre par le ministère et par les opérateurs, car l'abondance des textes et les différences entre structures noient l'information, en plus de la retarder. Par ailleurs nous avons aussi signalé que prévoir un nombre de jours de télétravail maximal différent en fonction de la zone d'activité du virus traduisait un manque d'anticipation dans un contexte d'épidémie évolutive, et n'avait pour seul effet que de compliquer encore le management dans les services multi-sites issus de la fusion des DRAAF en 2016.

Après diffusion de la note n° 2020-573 du 17 septembre 2020 sur l'organisation du travail de la « rentrée 2020 » au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, nous pensons que cette note serait appliquée de manière uniforme dans ce contexte sanitaire exceptionnel.

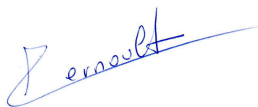
Or chaque structure l'a déclinée à sa façon avec parfois des restrictions (comme à la DGPE). Le recours au télétravail le plus large possible est loin d'être constaté partout et avec une même équité de traitement entre agents. Nos adhérents et nos sympathisants nous font remonter depuis quelques jours des absences de réponses à leur demande, mais aussi des délais de plus d'une semaine pour se voir accorder, ou non, une autorisation de travail à domicile avec un nombre de jours de télétravail par semaine parfois inférieur à leur demande, sans aucune explication.

Plusieurs villes où travaillent les agents sont classées en zone rouge depuis la mi-septembre, voire en zone maximale comme désormais Paris et la petite couronne ainsi que Marseille. La situation est aussi critique pour certains DROM. Les agents craignent pour leur santé et celle de leurs proches en se rendant quotidiennement au travail pour la continuité de service. Limiter les déplacements, et donc les contacts, est un impératif pour éviter d'en arriver à une fermeture totale des structures... non pas pour cause de confinement mais bien de « clusters ». Or, de nombreuses réunions sont encore tenues en présentiel alors que rien ne s'oppose à leur tenue par audio ou visioconférence.

Pour l'Alliance du Trèfle, dans ce contexte d'épidémie en reprise, toute demande de télétravail doit recevoir dans un délai de 72 heures une validation sur le nombre de jours accordés, en autorisant les demandes jusqu'à trois jours par semaine comme prévu par les textes. L'administration doit participer à l'effort de prévention afin d'éviter une progression épidémique nécessitant de nouveaux confinements, localisés voire généralisé, et elle doit également se dégager, lors de telles circonstances sanitaires, de son carcan bureaucratique qui fait perdre du temps aux agents comme à l'encadrement.

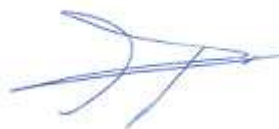
Toujours soucieux d'être dans un dialogue pragmatique, nous vous remercions pour l'écoute que vous apporterez à notre demande et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour la CFTC-MAE



Catherine Ernoult-Tomasso
Présidente de la CFTC-MAE

Pour EFA-CGC



Valérie Boyé
Secrétaire générale d'EFA-CGC

Pour le SNISPV



Olivier Lapôte
Président du SNISPV